



Wallonie

Commune d'Incourt

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de modification de voirie publique.

Le demandeur est Madame MIN demeurant à rue de Longueville à 1315 Sart-Risbart.

Le terrain concerné est situé à Sart-Risbart, rue de Longueville n°25 cadastré 3^e division section F n° 269 C

Le projet consiste en la **modification du tracé de la voirie communale** et présente les caractéristiques suivantes : modification de la voirie visant à :

- Délimiter de façon nette la différence entre domaine public et domaine privé
- Réduire le sentiment d'insécurité
- Canaliser le ruissellement des eaux

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article 12 du Décret relatif à la Voirie Communale

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale d'Incourt – Rue de Brombais 2 à 1315 Incourt

- les **jours ouvrables** de **9h à 12h00** ;

- le **lundi 20 mai 2019** jusqu'à **20h00** ;

- une permanence est organisée **tous les lundis de 17h00 à 19h00**.

- sur rendez-vous avec le service urbanisme :

- Téléphone : 010/23.95.68
- Mail : urbanisme@incourt.be

L'enquête publique est ouverte le 07/05/2019 et clôturée le 05/06/2019

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue de Brombais 2 à 1315 Incourt,

- par télécopie au numéro : 010/88.93.72

- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@incourt.be

- remises au service urbanisme de l'Administration communale d'Incourt, Service Urbanisme, rue de Brombais 2 à 1315 Incourt.

Les réclamations doivent être **datées** et **mentionner le nom et prénom du réclamant**.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **VOIRIE 1/2019**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration communale d'Incourt, le **05/06/2019**, de **10h00 à 11h00**.

Le Directeur Général



F. LEGRAND

Pour Collège communal



Le Bourgmestre



L. WALRY

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO